

LA GAZETTE LA GAZETTE de BOIS-HEROULT de BOIS-HEROULT Bulletin Triannuel - N°22 Septembre 2006

Editorial

LA GAMINERIE

La « Gaminerie » est le nom sympathique donné par l'association du même nom pour la garderie de nos agamins vades Hauts-Boscs non encore en âge d'entrer à l'école. Le maintien de ce service rendu aux parents de nos villages de Bosc-Bordel, Bosc-Roger, Bosc-Edeline et Bois-Héroult, a été récemment remis en cause pour des raisons économiques et d'équilibre budgétaire.

L'association des Services à Domicile (ADMR), vient toutefois de décider de prendre à sa charge les créances et les indemnités de licenciements, afin de permettre d'une part, de continuer le service jusqu'au 31 août 2006 et d'autre part, de permettre à l'association, sous le contrôle des maires concernés, de reprendre son activité lors de la prochaine rentrée de septembre.

Nous voilà rassurés, et je tenais à remercier tout particulièrement mes collègues pour ce modèle de concertation qui a été le nôtre, à l'occasion du traitement du sort de « la Gaminerie ».

> **Edouard de Lamaze** Maire

Bois-Héroult à l'Hôtel Drouot

acquéreur en salle des ventes, d'un groupe en pierre calcaire, représentant «L'Annonciation», statues sculptées en 3/4 de ronde bosse, avec des restes de polychromie.

Ces statues tout à fait remarquables, que j'ai eu l'occasion de voir dernièrement au musée de Cluny, en présence de Madame le Conservateur, sont datées de la seconde moitié du XV^{ème} siècle.

La Vierge est d'une hauteur de 98 cm et l'Ange de 93 cm.



Chef-d'œuvre de la sculpture normande du XVème siècle : l'Ange Gabriel et la Vierge provenant de la chapelle du château de Bois-Héroult.

L'adjudication s'est faite au prix de 348 960 €, frais compris.

L'évènement n'aurait pas à être rapporté ici dans cette gazette de Bois-Héroult, si je ne vous précisais pas que ces statues provenaient de « La chapelle du château de Bois-Héroult » édifié par le Chevalier, avocat général au parlement, sur la commune d'Ecaquelon, près de Montfort sur Risle, dans l'Eure! On sait que le groupe se trouvait déjà dans la chapelle du château de Bois-Héroult (Eure) à la fin du XVIIème siècle.

Cependant, faut-il en conclure qu'elles ne proviennent pas de notre chapelle du château de Bois-Héroult en Seine-Maritime, ici même!? L'enquête est en cours, auprès des services

du musée, pour retrouver l'origine exacte de ces statues. Le musée du Louvre a dépêché sur place à Age.

e 3 décembre 2004, le Musée de Cluny, constater de visu, les similitudes de ces stamusée du Moyen-Age à Paris, s'est porté tues avec le Saint Michel de la collégiale de Blainville.

Nous nous rapprochons...

Je viens d'adresser au conservateur du musée de Cluny, une note explicative de l'histoire de notre chapelle et de l'ancien château de Bois-Héroult, sur l'emplacement duquel, il a été construit en 1715, le château actuel.

Si l'utilisation du calcaire pour la création de ces statues ne peut véritablement nous renseigner sur l'origine normande de ces deux pièces - de nombreuses carrières en France et en Flandre ayant utilisées ce type de matériau - en revanche, la présence d'un morceau de silex à l'arrière de la tête de l'Ange pourrait apporter un début de réponse...

Plus encore, le style des sculptures avec les drapés et chevelures, mais également la physionomie des visages des deux personnes, nous permettent de tracer une origine normande indéniable.

Cependant, en faveur de qui faut-il conclure, le Bois-Héroult de l'Eure ou le Bois-Héroult de Seine-Maritime?

L'enquête continue...

E.L.

Réponse de Xavier Dectot, Conservateur au Musée National du Moven-Age

(...) Elisabeth Taburet-Delahaye, directrice du musée, m'a transmis votre courrier. Je tiens tout d'abord à vous remercier de cette lettre et de l'historique de la commune et du château de Bois-Héroult que vous nous avez envoyé. Malheureusement, en dehors de l'homonymie, rien ne permet aujourd'hui de rattacher le groupe de l'Annonciation récemment acquis par le musée et la commune de Bois-Héroult. Certes, la présence de l'Annonciation n'est attestée au château de Bois-Héroult à Ecaquelon que depuis les années 1920, mais le nom même du château remonte au Moyen-

Blainville-Crevon, des conservateurs pour (suite page suivante)

Comité des Fêtes

Fête des Mères



C'est le 27 mai que le Comité des Fêtes accueillait les Mamans de Bois-Héroult pour la traditionnelle



réception en leur honneur et après un discours sur leur rôle, le Président remettait à chacune un bouquet et leur offrait un verre.

Retraite aux flambeaux



Le 13 juillet vers 23h, le cortège s'ébranlait en direction du château afin d'assister au tir du feu d'artifice dans la plaine face au château.

Après 20 minutes de couleurs et d'explosions, le Comité des Fêtes offrait un verre dans la salle communale. Le Président annonçait au cours de cette manifestation, que ce tir était pour lui le

dernier (à suivre).



D.C.

Visite



M. Jean-Pierre Raffarin, ancien Premier Ministre, Sénateur de la Vienne est venu à Bois-Héroult, le 24

...suite

Et si rien ne permet de prouver qu'il s'agisse là de son lieu d'origine, le fait que la chapelle du château ait été construite à la fin du XV° siècle ne permet pas non plus d'exclure que le groupe sculptée ait été réalisé pour y être présenté. La distance tant avec les carrières de craie normande qu'avec l'église de Blainville où se trouvent des œuvres analogues est suffisamment limitée pour que rien n'oblige à postuler d'un déplacement ancien de l'œuvre. Et si tant est que celui-ci ait eu lieu, rien ne permet de postuler que le groupe se soit alors trouvé dans votre commune plutôt que dans une autre commune des environs.

Je poursuit l'étude de cette œuvre et je ne manquerais pas de vous tenir au courant de mes progrès, notamment quant à son origine. (...) avril dernier, afin de remettre à notre Maire, l'insigne d'Officier dans l'Ordre National du Mérite. Il fût accueilli par des enfants de la commune habillés en Normand, bon nombre d'habitants et plusieurs personnalités dont M. Chauvet, M. Lejeune, M. Trassy-Paillogues, M. Revet et M. Rufenacht. Le message de bienvenue prononcé par M. Chauvet, M. Raffarin commençât son discours non sans mentionner son passage par le marché de Buchy. Après avoir rappelé le parcours de M. de Lamaze, il lui remit, avec émotion, sa décoration. Puis vînt le discours de

remerciement du récipiendaire, suivi d'un vin d'honneur.



R.C.

C.C.A.S



e C.C.A.S a fêté les 80 ans de Madame Irène Bosselin qui habite notre village depuis 53 années.

Entourée de sa famille, ses voisins et habitants de notre commune, c'est dans la joie que nous avons passé cet aprèsmidi agréable.

Encore tous nos vœux de santé...



E.C.

Avis à la population



Union Musicale de RY et ses Majorettes

essage : « Vous aimez la musique ?...Venez

nous rejoindre!

- Vous êtes musicien ? Joignez vous à une équipe sympathique.
- Vous souhaitez apprendre la musique ? Nous vous donnerons une formation complète et, en fonction de nos disponibilités, nous vous prêterons un instrument. Rapidement vous rejoindrez les rangs de la Société en participant aux répétitions ainsi qu'aux concerts et cérémonies officielles.

Pour tous renseignements, contacter la Présidente Valérie Levif au 02.35.34.73.97. ».

ADSL Suite

ourrier de France Télécom : « ...j'ai le plaisir de vous confirmer l'extension de la couverture géographique des services d'accès internet Haut Débit sur votre commune. Ainsi le taux d'éligibilité est passé de 19,5% à 50%. Cependant, pour bénéficier de ce service, des prérequis techniques et géographiques sont nécessaires.

Les personnes intéressées peuvent contacter leur fournisseur d'accès internet ou consulter notre site internet

http://francetelecom.com/fr/
En sélectionnant « Abonnement
Express », dans la rubrique « Internet et
Multimédia », elles vérifieront ainsi si leur
ligne est compatible ADSL. Elles ont
également la possibilité de se rendre dans
une de nos agences ou d'appeler le
1014. »

PLU

Extrait du Conseil Municipal de 23 juin Bilan de concertation et arrêt du projet Le Conseil Municipal Vu

- le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 123-1 et suivants, R 123-1 et suivants et L 300-2 :
- la délibération du 31 mai 2002 complétée par celle du 29 novembre 2002 prescrivant l'élaboration du PLU et définissant les modalités de concertations et objectifs ;
- le débat effectué au sein du Conseil Municipal sur le rapport de présentation, les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable;
- l'élaboration s'est déroulée en plusieurs étapes :
- le rapport de présentation,
- le projet d'aménagement et de développement durable,
- · les orientations d'aménagement,
- le règlement écrit et graphique,
- les annexes.

- la concertation publique qui s'est déroulée dans les conditions suivantes :
- affichage des délibérations au panneau d'affichage de la mairie,
- communiqué dans la Gazette de Bois-Héroult et la presse locale,
- échange de courriers aux administrés,
- · réponses aux questions écrites,
- deux réunions publiques qui se sont déroulées le 28 janvier 2005 et le 2 décembre 2005.

La population en a été informée par un avis dans les boîtes aux lettres et par affichage en mairie.

Cette concertation a donné lieu au bilan qui suit : la consultation des habitants conforte les objectifs qui ont motivé l'élaboration du PLU, notamment :

- la volonté de la commune de s'en tenir à un développement cohérent de son territoire communal en matière d'urbanisme, notamment :
- de préserver les vallées, les plaines, les bois, les haies vives, les boqueteaux, les mares ainsi que les terrains à proximité immédiate des vallées pour conserver les perspectives, et valoriser le patrimoine bâti traditionnel
- assurer une structuration et un développement maîtrisé de l'urbanisme. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des

membres présents :

- 1- clôt la concertation engagée pendant le déroulement des études,
- 2- arrête le projet du PLU de Bois-Héroult, tel qu'il est annexé à la présente délibération,
- 3- précise que ce projet sera communiqué pour avis des personnes publiques associées à :

M. le Préfet de Région, M. le Président du Conseil Général, M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie, M. le Président de la Chambre d'Agriculture, M. le Directeur Régional l'Environnement, M. le Directeur Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, M. l'Inspecteur de l'Académie, M. le Directeur Départemental des Actions Sanitaires et Sociales, M. le Directeur Régional de l'Industrie et de la recherche et de l'environnement de Haute-Normandie, M. le Directeur Départemental de l'Equipement, Mme la Directrice des Affaires Culturelles, M. le Subdivisionnaire de l'Equipement d'Auffay, M. le Président du CAUE, M. le Président de la Chambre des Métiers, M. l'Architecte des Bâtiments de France.

4- indique que le projet sera communiqué pour avis, à leur demande aux communes limitrophes.

Anciens combattants

omme tous les ans, la population de Bois-Héroult s'est retrouvé en ce 8 mai, autour du monument aux Morts de la commune pour commémorer l'Armistice de 1945. Après le dépôt des gerbes, la citation aux Morts et la lecture du message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants, la trentaine d'habitants présents se sont retrouvés dans la salle communale pour partager le verre de l'amitié.



R.C.

Vos droits à réparation

Si vous avez séjourné en Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie) un minimum de 3 ou 4 mois selon le pays, vous pouvez obtenir le titre de reconnaissance de la Nation et/ou la carte du combattant, la retraite du combattant, la retraite mutualiste, des secours, etc... En précisant date de naissance et durée

du séjour. Renseignements :

> UNION DES COMBATTANTS 5, rue du fond de la Jatte 76000 ROUEN Tél.: 02 35 71 37 11

Courrier des lecteurs



Si vous souhaitez réagir à notre bulletin, vos articles seront les bienvenus, dans la limite de la place disponible.

Conseil Municipal

Compte-rendu du 26 mai

Mur du cimetière

Une réunion a eu lieu le 24 mai en présence des experts, M. le Maire et la commission des travaux. M. le Maire regrette les conditions dans lesquelles la réunion s'est déroulée. Le fait que la société Lanfry n'ait pas été convoquée indélicatesse constitue une l'appréciation des travaux à exécuter. L'assurance adverse n'est pas d'accord pour réparer le mur sur 11 m mais sur 6 m seulement. Cette proposition inacceptable. Un courrier sera adressé à notre l'assurance lui demandant de sommer la compagnie adverse de fournir à la commune le montant proposé à titre de réparation du dommage. A défaut d'accord. le Conseil Municipal mandate M. le Maire pour procéder à une expertise judiciaire. Déchetterie

M. le Maire donne lecture de la convention établie par la CCME. En vertu de la convention signée le 2 juin 2005, la commune revendique son droit à bénéficier de la déchetterie découlant de dissolution du SMIROM. Le Conseil Municipal demande des explications sur la participation financière de la commune sachant que l'augmentation de redevance sera de 40%. Le Conseil Municipal décide de porter la redevance des ordures ménagères de 70 € à 80 €.

Croix de Mission

Gilbert Carpentier donne lecture des devis pour la restauration de la croix. Le Conseil Municipal retient l'entreprise Néél Créations de Sainte-Croix sur Buchy pour un montant de 3020,92 € HT. Le Conseil Municipal sollicite une subvention auprès du Conseil l'obtention d'une subvention.

Eclairage public

Lors de la réunion du 7 avril 2006, le principes suivants : Conseil Municipal avait décidé de mettre 3 points d'éclairage au Mont-Rouvel. M. le frais fixes estimés à 8000 €, Maire donne lecture de l'avant-projet établit - prise en charge par les familles des frais par le Syndicat Départemental d'Energie. de fonctionnement estimés à 15000 €.

Le Conseil Municipal donne son accord - demande de subvention adéquate par les avec une participation à hauteur de 1980 € communes. HT sur un montant total de 3300 € HT. Gaminerie

M. le Maire s'est rendu à une réunion Lors de la réunion des Conseillers concernant le devenir de la garderie. L'ADMR reconnaît avoir laissé un peu de côté les comptes mais elle s'engage à prendre à sa charge le déficit actuel, les indemnités de licenciement et d'assurer leur accompagnement jusqu'au 31 août 06. Il a été décidé de : dissoudre la Gaminerie ; créer une nouvelle association pour accueillir les enfants du Regroupement Scolaire ; revoir la sécurité de l'immeuble : augmenter la participation des familles et la subvention des communes ; de nommer un délégué par commune.

Compte-rendu du 23 juin

La Garderie

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de la cessation d'activité de l'Association ADMR dont les services rendus depuis plusieurs années lui paraissaient essentiels.

Et suite à la réunion des Conseillers Municipaux des quatre communes qui s'est tenue à la mairie de Bois-Héroult.

Décide :

- de voir reconduite la garderie sous l'égide du SIRS des Hauts Bosc, avec une organisation périscolaire dans les locaux de l'ancienne garderie et à ce titre expérimental d'une année scolaire soit à compter du 1er septembre 2006 et accepte que les statuts du SIRS des Hauts Bosc soient modifiés en conséquence.

Le Conseil Municipal salue le travail effectué par l'ancienne organisation.

La nouvelle organisation périscolaire fera Général et des renseignements seront pris au cours de l'été, l'objet d'un bilan auprès des Valeurs Anciennes pour prévisionnel établi par les quatre maires et qui sera soumis au Conseil Municipal à la dans le cimetière, derrière l'église. rentrée. Ce budget devra répondre aux

- prise en charge par les communes des

Ce budget devra amener une dépense d'environ 5 € par habitant.

Municipaux des quatre communes. Bois-Héroult a tenu à rappeler qu'elle entend de voir le rapprochement des classes des Hauts Bosc dans une unité centralisée et adaptée afin de répondre aux exigences des parents et des enfants.

Déclaration de travaux

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la déclaration de travaux de Franck Dole pour la pose sur son garage d'un vélux coté maison et la pose d'un chassis tabatière coté route.

Cette demande sera transmise à la DDE d'Auffay pour instruction.

Mur du cimetière

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a recu une proposition d'indemnisation de l'assurance permettant de réparer le mur sur la longueur initiale et dans les règles de l'art mais avec un taux de vétusté de 25%. Cette proposition est inacceptable. Le Conseil Municipal souhaite que l'assurance confirme la prise en charge à ou à défaut d'engager procédures judiciaires qui s'imposent. **Divers**

- Eliane Coëffier s'est rendue à une réunion au conseil d'école et il a été soulevé les problèmes suivants :

• recherche personnes de accompagner les enfants à la piscine

• problème de cantine à Bosc-Bordel où une charte a été établie avec le personnel

• 69 enfants inscrits à l'école maternelle en septembre 2006 et prévision de 61 inscrits en 2007.

- M. le Maire souhaite deux concessions

M. le Maire a rencontré Desnouette. Président des Anciens Combattants de Buchy, concernant les manifestations à la stèle au Mont-Rouvel.

- Daniel Chevalier indique que M. Papin a sorti un livre sur la Résistance.

Informations Générales

Naissances

Lukas Tabouret est né le 3 mai. Nathan et Tom Fourneaux sont nés le 12

Sacha Masquelier est né le 13 juillet. Victoria Devos est née le 27 juillet.

Mariage

James Leriche et Virginie Hénaux se sont unis le 29 juillet.

Décès

Blanche Thune est décédée le 12 juillet, à l'âge de 31 ans.

Téléphones utiles

Pompiers: 18 **SAMU: 15** Gendarmes: 17

Ambulance Bucheoise: 02.35.34.42.05 Ambulance Hébert: 02.35.34.43.79 Centre anti-poisons: 02.35.88.44.00 Médecins

Marc Baril: 02.35.34.41.41 Philippe Duret: 02.35.34.09.36 M-C Monnoye: 02.35.34.09.36

Vétérinaires

Jean-Claude Tartarin: 02.35.34.40.06 François Thomas: 02.35.34.40.06

Pharmacie

A. Herrou: 02.35.34.40.41

Agenda

11 novembre 11h30 : Commémoration 18 novembre 20h00 : Soirée Beaujolais

Ouvertures de la Mairie

Mardi: 09h30 - 18h30 Jeudi: 14h00 - 18h30 Permanence des Adjoints Mardi: 14h00 - 16h00

Permanence du Maire Samedi matin sur rendez-vous Téléphone: 02.35.34.44.37

Fax: 02.35.34.29.47

E-mail: mairie.boisheroult@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Edouard de Lamaze - Comité de Rédaction : Florence Bertin, Rodolphe Chevalier - Rédacteurs : Daniel Chevalier, Eliane Coëffier, Michel Tugot-Doris - Edité par la Mairie